

Journal de Roubaix

Tarif d'abonnement: Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes: 5 fr.; six mois, 9 fr.; un an, 15 fr. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 36, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

BONNEMENTS ET ANNONCES: A Roubaix, aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du Journal, rue Nationale, 78. — A Paris, à l'Agence des Annonces, place de la Bourse, 8. — A Lille, à l'Agence des Annonces, rue de la Madeleine. — A Valenciennes, chez M. H. Lemaire, rue de la Station. — A Valenciennes, aux bibliothèques de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

La catastrophe de Tourcoing. — Les funérailles des victimes

CE NUMERO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

SINISTRES SOUVENIRS

Chaque année, les survivants de la Commune ont leur fête du 18 mars, commémoration de deuil, de sang, de haine. On pouvait croire que les survivants se faisaient rares, peu à peu s'éteindrait le souvenir douloureux qui ajoute un voile de honte au crépuscule de l'Année terrible. Mais ceux qui disparaissent laissent des héritiers de leurs idées, et un parti — ou du moins les chefs qui le mènent — prétend associer à ses revendications la réhabilitation de la Commune, et présenter à ses adeptes, comme des actes de défense républicaine, l'incendie de Paris et le massacre des otages.

Chacun entend la défense républicaine à sa façon. Cependant, puisqu'il y a alliance aujourd'hui entre le parti qui glorifie le pétrole et l'assassinat, et le gouvernement qui préfère s'attaquer à la liberté par voie législative, il était permis d'espérer que, par déférence pour le cabinet, les amis qui sont l'élément nécessaire de sa majorité lui épargneraient la célébration de ce douloureux anniversaire.

Après l'embrassade de M. Millerand — qui représente au gouvernement le parti socialiste — et de M. de Gallifet — qui représente la répression à outrance — il était raisonnable de penser qu'il se ferait, entre les deux extrêmes, une transaction, et que la France n'entendrait plus aujourd'hui les provocations d'une infime minorité, moins dangereuse par elle-même que par l'inquiétude qu'elle entretient dans les esprits.

Quand, ces années dernières, en manifestations pénibles se produisaient des faits que la conscience publique réprochait avec indignation, les gouvernants n'en étaient pas directement atteints, et ils avaient le droit de se occuper en invoquant leur respect de la liberté. Ils laissaient la parole à des adversaires.

Aujourd'hui, la situation est changée. Ce sont les amis du gouvernement, ses protecteurs, ceux sans l'appui desquels le ministère ne vivrait pas vingt-quatre heures, qui célèbrent comme glorieuse une date criminelle, et entraînent le pouvoir dans une solidarité dont ils entendent profiter.

Ce qui se passait aux anniversaires antérieurs, était triste. Ce qui se passe aujourd'hui est grave; car des qu'il n'y a plus de barrière entre les hommes chargés de sauvegarder l'ordre social et les libertés publiques, et les hommes qui préconisent la violence et réhabilitent l'assassinat, on peut s'attendre à toutes les audaces de ceux-ci, et à toutes les faiblesses de ceux-là.

Il serait exagéré, injuste par conséquent, de dire qu'il y a entre le cabinet et les violents, dont les votes lui sont indispensables, une complicité arrêtée; mais il y a, au moins, une compromission qui peut mener loin M. Waldeck-Rousseau s'il ne se hâte de se résigner.

Informations

La démission de M. Boulanger
premier président de la Cour des Comptes
Paris, 19 mars. — M. Ernest Boulanger, sénateur, président de la Cour des Comptes, vient d'adresser la lettre suivante au ministre des Finances:

Monseigneur le ministre,
J'ai l'honneur de vous prier de faire agréer par le gouvernement ma démission des fonctions de premier président de la Cour des Comptes, que je désire ne plus exercer simultanément avec mon mandat sénatorial.

Paris, 19 mars.
Premier président de la Cour des Comptes
Ajoutons que le conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus se réunira prochainement pour nommer M. Boulanger membre de ce conseil ayant de le présenter comme président à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 29 de ce mois.

M. Boulanger a déjà été deux fois président du conseil d'administration de la Compagnie des Omnibus; il succédera à M. Cuviniot, soudeur, démissionnaire depuis quelques mois qui, lui-même, avait remplacé M. Boulanger, quand celui-ci avait été nommé premier président de la Cour des Comptes.

M. Boulanger avait quitté une première fois ses fonctions à la Compagnie des Omnibus quand il avait été nommé ministre des colonies.

Le remplacement de M. Labeyrie
au Crédit Foncier
Paris, 19 mars. — Aujourd'hui, à la Bourse, dit la Gazette de France, le bruit a couru de la nomination de M. Rouvier, député, ancien ministre des finances, en remplacement de M. Labeyrie, gouverneur du Crédit foncier.

On se dit pas ce que deviendrait M. Labeyrie; peut-être remplacerait-il à la présidence de la Cour des Comptes M. Boulanger, qui abandonne, comme on le sait, cette institution pour une Société plus lucrative, la Compagnie des Omnibus.

Les enfants mineurs acquittés
Paris, 19 mars. — La commission de législation criminelle a entendu ce matin le rapport de M. Monserrier sur une proposition de loi de M. Mitan relative aux enfants acquittés. Cette proposition a pour objet de confier les enfants acquittés comme ayant agi sans discernement à des maisons d'éducation spéciales qui seront enlevées à l'administration pénitentiaire et rattachées à l'assistance publique.

La commission entendra le gouvernement dans une prochaine séance.

Les prospectus obscènes
Paris, 19 mars. — Cassant un arrêt de la Cour de Liège, la Chambre criminelle de la Cour suprême vient, sur le rapport de M. Roulier et les conclusions de M. l'avo-

cal général Dubois, de décider que le délit de distribution à domicile de prospectus ou brochures contraires aux bonnes mœurs, puni par la loi du 15 mars 1898, existe sans qu'il y ait lieu de distinguer entre le cas où l'envoi ou le dépôt a été fait par un particulier et le cas où il est fait par un marchand de journaux.

Dans l'un et l'autre de ces cas, il y a délit, car le but du législateur a été de défendre le domicile des citoyens contre tous ceux qui, soit dans un but de lucre, soit dans celui de satisfaire leurs passions, font pénétrer dans ces demeures, sous quelque forme que ce soit, des écrits, dessins ou objets obscènes ou contraires aux bonnes mœurs.

Le retard du « Paulliac »
Paris, 19 mars. — La Compagnie transatlantique n'a encore aujourd'hui reçu aucune nouvelle du Paulliac. Bien que le navire n'ait été signalé nulle part, on continue à croire qu'il a subi une avarie de machine, il est en train de faire route vers la France.

Les chambres consultatives d'agriculture
Paris, 19 mars. — La commission de l'agriculture de la Chambre a terminé, dans sa séance d'aujourd'hui, l'examen des différents projets de loi relatifs aux chambres consultatives d'agriculture. Elle a choisi pour rapporteur M. Emile Chevalier.

La bénédiction par le nonce du pavillon du Pérou à l'Exposition. — Un écroulement au pavillon turc.

Paris, 19 mars. — A midi, Mgr Lorenzelli, nonce du pape, a béni le pavillon du Pérou situé rue des Nations à l'Exposition.

Un échafaudage de 5 mètres s'est écroulé cet après-midi à l'Exposition, au pavillon de la Turquie. Quatre ouvriers ont été blessés. Après un pansement sommaire, ils ont été reconduits à leur domicile.

Une enfant martyre
Paris, 19 mars. — La 10^e chambre correctionnelle a jugé aujourd'hui une femme, la femme Danet, qui martyrisait sa petite fille âgée de 7 ans. Cette infortunée femme, voulant à tout prix se débarrasser de son enfant, lui faisait subir toutes sortes de mauvais traitements: elle lui morlait le ventre, lui pinçait la chair avec un couteau ou lui coupait le bout des doigts avec des ciseaux et lorsque la souffrance arrachait des plaintes à la pauvre petite martyre, sa mère lui plongeait sa tête dans un seau d'eau pour étouffer ses cris de douleur. Le tribunal l'a condamnée à 15 mois de prison.

Nafrage d'un bateau-pêcheur
Brest, 19 février. — Le bateau-pêcheur La Grâce de Dieu a sombré dans le raz de Sein, à la suite d'une tourmente de neiges; corps et biens sont perdus. Les malheureux naufragés laissent trois veuves et quatorze orphelins dans une misère noire. La constatation est profonde dans la région.

L'émulation de Rouen
L'émulation de Rouen, l'une des plus importantes sociétés de secours mutuels, a été dissoute, à 2 heures, le 19 mars, par le conseil municipal de Rouen, sous la présidence de M. H. Audiffren, député de la Loire, et président de l'Association nationale républicaine.

MM. Camille Krantz, Henry Boucher, Georges Berger, Drake, comte d'Alsace, Rispal, Brandeau, Georges Boucoul, députés, assistaient à cette fête de la mutualité.

Après une allocution très applaudie de M. Vermond, M. Audiffren a fait, dans un important discours, l'histoire de l'émulation, et entraîné le pouvoir dans une solidarité dont ils entendent profiter.

La fête de l'émulation s'est terminée par un banquet de 800 couverts qui a réuni les membres des Sociétés mutualistes et leurs invités. Dans un toast, M. Krantz a dit qu'il était, comme son successeur, le général de Gallifet, socialiste, mais qu'il était du bon socialisme mutualiste.

Les occupations de M. Déroulède
On mande de Saint-Sébastien à l'Intransigeant: « Malgré le très sympathique accueil qui lui a été fait et par les autorités de la ville et par de nombreuses personnalités de saint-sébastien, Déroulède sort peu. Il vit très retiré, partageant son temps entre le travail et des excursions dans la montagne ou des promenades sur la plage. »

« Les le premier jour il s'est mis courageusement à apprendre l'espagnol, qu'il commence à parler et qu'il lit couramment. Le courrier du matin le trouve installé depuis un mois dans son cabinet de travail. Tous les jours, il reçoit ses amis ou ennemis, y compris l'officier, le tenniste en contact avec la patrie absente. »

« Il y joint la lecture de quatre ou cinq journaux espagnols, parmi lesquels l'Heroldo, de Madrid, l'Imparcial et el Liberal. Ses lettres, ses cahiers, le conseil, le reste qui viennent quotidiennement à lui de tous les coins de la France. »

« Presque toutes ces lettres contiennent des questions non seulement de regret à l'adresse du patriote absent, mais aussi de dévouement et de fidele adhésion à son programme politique. »

Le camp de Sissonne
Paris, 19 mars. — M. Ernant, député de l'Aisne, vient de signaler par lettre au ministre de la guerre, l'installation déficiente du camp de Sissonne, où les corps de troupes de fer et de corps d'armée viennent manœuvrer successivement. M. Ernant appelle spécialement l'attention du ministre sur l'insuffisance, qui est trop étroite. Les tentes dites d'isolement sont délabrées. Il est certain que si, dans ces conditions, des crédits sont nécessaires, le Parlement ne les marchanderait pas.

Desordres à Bucharest. — La question de l'arrestation du port de Constanza. — Violente agitation.

Bucharest, 19 mars. — Hier, à la suite d'une réunion destinée à continuer l'agitation au sujet de l'arbitrage relatif au port de Constanza, les manifestants sont allés déposer des drapaux blancs de crêpe au pied de la statue de Michel-le-Brave. Ils ont rencontré une contre-manifestation, ce qui a entraîné une bagarre, pendant laquelle quelques personnes ont été blessées.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
au banquet des journalistes parisiens
Paris, 19 mars. — Le banquet de l'Association des Journalistes parisiens a eu lieu hier soir au Grand-Hôtel. Il y avait une centaine de convives.

M. Alfred Mézières, président ayant à ses côtés MM. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'Intérieur; Leygues, ministre de l'Instruction publique; Haudin, ministre des travaux publics; Jean Dupuy, ministre de l'Agriculture; Roujon, directeur des beaux-arts; Lucipia, président du conseil municipal, et divers autres. Le président de la République s'était fait représenter.

M. Mézières a porté un toast, auquel M. Waldeck-Rousseau a répondu par un speech de circonstance sur le rôle de la presse:

« Je souscris, de grand cœur, à ce que vous venez de dire et de la presse française, et je tiens ce langage avec l'autorité d'un homme dont elle a bien voulu s'occuper souvent (rires), et auquel, sans distinction d'opinion ni de parti, elle a rendu de signalés services. (rires.) »

Il connaît, grâce à elle, toutes les alternatives, les jours fastes et les jours néfastes. (Nouveaux rires.) Il est tout à fait agréablement surpris par un cloge, plus doucement émis par un blâme.

L'erreur elle-même sert la vérité, a dit le président du conseil, et celle-ci n'apparaît jamais plus radieuse et plus certaine qu'au choc des idées. Aussi est-ce dans un sentiment de haut respect pour toutes les opinions sincères que M. Waldeck-Rousseau a porté un toast à la presse parisienne et à toute la presse française.

RÉUNION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE
Paris, 19 mars. — Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

Le président du conseil et le ministre de la marine étaient présents, ainsi que le général de Gallifet, romu de son indisposition qui avait motivé l'ajournement de cette réunion. Le conseil supérieur de la guerre a examiné les questions intéressant la défense des frontières et des côtes.

À l'issue de la réunion le président de la République a réuni à déjeuner les membres du conseil supérieur et les ministres présents.

Le président de la République avait à sa droite M. de Lanoussan, ministre de la marine et à sa gauche le général Jamont. Mme Loubet avait à sa droite M. Waldeck-Rousseau, et à sa gauche le général de Gallifet.

Assistaient en outre au déjeuner les généraux Sausser, Pierron, Zédé, Delaune, Lucas, Zurlinden, Messier, de Lacroix, Brugère, Duchesne, Deloye, Bailloud, MM. Combarieu, directeur du cabinet civil du président de la République, le colonel Boissonnet, le commandant Meaux-Saint-Marc et M. Paul Loubet.

LE SERVICE FUNÈBRE DU R. P. DIDON
Paris, 19 mars. — Ce matin, à dix heures, a eu lieu le service funèbre du R. P. Didon.

La basilique de Sainte-Clotilde était fort petite pour contenir la foule qui avait voulu rendre un dernier hommage au très regretté dominicain.

Dès le début de la cérémonie, la nef et les bas-côtés étaient comblés; dans l'assistance, dont l'attitude recueillie indiquait les sentiments intimes de profonde tristesse, on remarquait de très nombreuses notabilités catholiques, littéraires et politiques.

Dans le chœur, au-dessous du chœur, avait pris place un nombreux clergé, ainsi que les délégués de plusieurs ordres religieux. On remarquait notamment M. Bureau, vicaire général; les RR. PP. Etourneau, Feuillet, Leroy, Dumont, ainsi que les RR. PP. dominicains des écoles Albert-le-Grand, Saint-Dominique et Lacordaire.

Le R. P. Montperré, provincial des Frères Prêcheurs pour la province de France, a célébré le saint sacrifice de la messe et donné l'absoute.

Après la messe, Mgr Gardey est monté en chaire, non pas, a-t-il dit, pour prononcer une oraison funèbre, mais simplement pour retracer les principaux traits de ce « moine d'avant-garde que nous pleurons tous. »

Après quelques paroles, Mgr Gardey a dit, sobre et éloquent, le R. P. Didon fut avant tout et par-dessus tout un moine.

Du religieux, il avait la foi, ardente et loyale; au lendemain d'une cruelle épreuve, le premier acte de sa liberté reconquise fut d'écrire une Vie de Jésus-Christ.

Du religieux, le P. Didon avait aussi l'esprit d'obéissance; avec beaucoup de tact, Mgr Gardey a dit de lui qu'il était un exemple de soumission et d'humilité qui donna le célèbre prédicateur, lorsque sur l'ordre de ses supérieurs, il se rendit à Corbara.

« Mais le P. Didon n'était pas un moine comme tous les autres. C'était un « moine d'avant-garde, sonnant toujours du clairon, aimant toujours la bataille. »

Il était en avant de tous les mouvements d'idées de notre temps et c'est ce qui explique que, dans le discours qu'il prononça au moment de son départ, il se fit un tel nombre de disciples, qu'il fut obligé de se retirer précipitamment.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été déposé dans les caveaux de l'église, l'inhumation devant avoir lieu demain à Arcueil.

UN DÉTOURNEMENT DE 40.000 FRANCS
Un garçon de recettes roublard

Paris, 19 mars. — Charles Langlet, âgé de vingt-sept ans, employé comme garçon de recettes à la Banque de l'Indo-Chine, dont le siège social est situé rue Laflitte, avait été chargé, il y a quelques jours, d'encaisser 40,000 francs à la Banque de France.

Une heure après avoir quitté ce dernier établissement, et sans que Langlet ait eu le loisir de se rendre à la Banque, Langlet, tout bouleversé, débarqua chez M. Labat, commissaire de police, auquel il déclara qu'il venait d'être l'objet d'une agression dans l'escalier du couloir et que son portefeuille contenant 40,000 francs lui avait été arraché des mains.

Ce récit parut suspect à M. Labat, qui engagea le garçon de recettes à retourner à l'informar ses patrons de sa mésaventure, puis le fit filer par deux de ses inspecteurs.

Le garçon de recettes était employé Langlet déposa une plainte et, hier, le garçon de recettes était arrêté par deux agents de la Sûreté.

Après interrogatoire de M. Hamard, un cours duquel le sous-chef de la Sûreté constata quelques contradictions, Langlet se décida à avouer. Il déclara qu'il avait menti et que les coups qu'il portait à la figure, il se les était donnés en se cognant fortement la tête contre un urinoir pour faire croire qu'il avait été vraiment victime d'une agression. Il avoua que, d'accord avec son amie Marie Sansaie, il avait depuis longtemps prémédité le coup.

En effet, Marie Sansaie avait avisé une de ses amies, la veuve du vol, qu'elle recevrait un colis postal. En sortant de la Banque de France, Langlet avait fait un paquet de 39 billets de 1,000 francs, et par colis postal portant la mention « Echantillons de soieries », il l'avait envoyé à l'amie en question.

Une perquisition faite à leur domicile, 71, rue Balguy, a permis de découvrir une somme de 600 francs. Langlet, qui est décoré de la médaille du Tonkin et de la médaille coloniale, avait été clerc d'huisier et renvoyé pour malversations constatées et non prouvées. Il a avoué, hier matin, qu'il était bien l'auteur de ces malversations.

Il a été écroué au Dépôt et la femme sera poursuivie pour complicité de vol.

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES

CATASTROPHE DE TOURCOING

Le cortège. — Une manifestation imposante. — A l'église du Sacré-Cœur. — Au cimetière de la Croix-Rouge
Discours de M. Lecomte

La cérémonie des funérailles des victimes de la catastrophe de la rue Wattinne, qui a été célébrée lundi matin, a revêtu le caractère d'une imposante manifestation de sympathie pour les familles et douloureusement éprouvées par le terrible accident de jeudi dernier. Cette cérémonie a eu lieu devant une affluente considérable, nous rappelant presque celle qui s'est faite lors de la catastrophe de juin 1885.

À la maison mortuaire
Le cadavre de la pauvre petite Alida Duquesne était resté exposé durant toute la journée de dimanche dans une salle de l'estaminet Daquenes ou les visiteurs avaient afflué en foule. La mise en bière du corps de l'enfant n'avait été effectuée qu'au dernier moment et le cercueil

Lucie Floquet, ces deux derniers recouverts de draps blancs. Autour des cercueils on dispose les nombreuses couronnes dont trois magnifiques avaient été offertes par MM. Lorthiois frères.

Les membres de la municipalité avaient pris place dans le chœur ainsi que MM. Lorthiois, venaient les familles des victimes. L'église était littéralement comble.

En raison de la fête du jour, St-Joseph, il n'a pas été chanté de messe de Requiem; la maîtrise a exécuté la messe de Notre-Dame des Anges en faux bourdon, de Mazingue.

A l'offertoire, la Musique municipale a joué la marche funèbre de Chopin.

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE
Vue prise Place Thiers (d'après un instantané)

déposé dans la salle d'estaminet transformée en chapelle ardente.

C'est là que la voiture d'ambulance amenait lundi matin vers 9 heures 45 les cadavres de la femme Marie Vandemoortele et de la petite Lucie Floquet.

La levée des corps
A dix heures M. l'abbé Ducombombier, curé du Sacré-Cœur, entouré d'un nombreux clergé, fusa la levée des corps.

Les abords de la maison mortuaire et les trottoirs de la rue Wattinne et du boulevard Gambetta sont noirs de

L'offrande s'est prolongée jusqu'à la fin de l'office. C'est M. l'abbé Ducombombier qui a officié lui-même et donné l'absoute.

Le service religieux était terminé à 11 h. 1/2.

L'inhumation au cimetière
Ainsi que nous l'avons dit, sur le désir exprimé par la famille Duquesne, l'inhumation s'est faite au cimetière de la Croix-Rouge.

Au sortir de l'église, le cortège s'est reformé dans le même ordre que celui indiqué plus haut et a pris la direction de la Croix-Rouge en passant par le boulevard

Gambetta, la place Thiers, la rue du Midi, la place Sébastopol, les rues Louis-Léonor, Derivaux, de Guisne et de la Croix-Rouge.

Sur tout le parcours la foule est intense de chaque côté de la chaussée.

Il est midi et demie quand le cortège arrive au cimetière de la Croix-Rouge, les trois cercueils sont inhumés côte à côte dans le terrain des concessions décennales.

Après les prières de l'église, M. Lecomte, adjoint au maire, s'approche des fosses et prononce le discours suivant:

Discours de M. Lecomte
ADJOINT AU MAIRE DE TOURCOING

« Messieurs, M. le Maire réuni à Paris par ses occupations parlementaires, m'a permis d'exprimer tous ses regrets de ne pouvoir apporter lui-même aux familles des victimes de la catastrophe de jeudi, l'assurance de sa sympathie et de leur offrir, en leur nom, un témoignage de sa reconnaissance pour le courage, l'esprit de décision et l'habileté qu'ils ont montrés dans cette circonstance.

« Nous croirions manquer à notre devoir en oubliant d'adresser nos bien vives félicitations à nos braves pompiers pour le courage, l'esprit de décision et l'habileté qu'ils ont montrés dans cette circonstance.

« Messieurs, au nom du Conseil municipal et de toute la population de Tourcoing, nous adressons à nos braves pompiers nos remerciements et leur exprimons toute notre reconnaissance pour le courage, l'esprit de décision et l'habileté qu'ils ont montrés dans cette circonstance.

« Puisque la vue de la nombreuse assistance qui m'écoute, apporte son adhésion à la douleur des parents si cruellement éprouvés. »

La foule se retire ensuite émue de ce triste spectacle.

Les condoléances
Nous avons dit que M. Prudhomme, juge d'instruction, assistait à la cérémonie. Ce magistrat était chargé par le ministre de la Justice de présenter des condoléances à la municipalité et à la population de Tourcoing.

Le défilé
Les travaux de déblaiement qui avaient été suspendus

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE